

**REUNION DU BUREAU**

LUNDI 13 OCTOBRE 2025 – 09H00
LE GUE D'ALLERE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre, à neuf heures, le Bureau du Syndicat mixte des Rivières et Marais s'est réuni en session ordinaire au Gué-d'Alleré, salle du Conseil Municipal.

Nombre de délégués	:	06
Présents	:	05
Pouvoirs	:	00
Votants	:	05

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux délégués, le 03 octobre 2025.

Présents :

Micheline BERNARD, Philippe NEAU, Roger GERVAIS, Marie-Claude BILLEAUD, Sylvain AUGERAUD

Absent :

Guillaume KRABAL

Secrétaire de séance : Marie-Claude BILLEAUD

Assistaient également à la réunion Monsieur Fabrice ENON, Direction, Madame Valérie GENEVIEVE, administration générale, Monsieur Didier BERCHAIRE, technicien de marais, Sylvain ROUILLE, technicien de rivière et Madame Mélissa BRADTKE (CDC Aunis Atlantique).

ORDRE DU JOUR :**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de bureau du 27 juin 2025

COMMANDE PUBLIQUE – FINANCES LOCALES

3. Demande de subventions : AELB, animation CTAO 2026
4. Demande de subventions : AELB et Département 17, suivi indicateurs trophiques, CTAO Nord Aunis

QUESTIONS DIVERSES

PTGE

INFORMATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

La Présidente expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Bureau est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Marie-Claude BILLEAUD fait acte de candidature.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Madame Marie-Claude BILLEAUD pour remplir cette fonction.

Vote pour : 05, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 juin 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Présidente propose la lecture du procès-verbal de la réunion du 27 juin dernier qui a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025.

Vote pour : 05, contre : 00, abstention : 00

L'opération ripisylve commence la semaine prochaine annonce Monsieur Berchaire.

COMMANDE PUBLIQUE - FINANCES LOCALES

3. Animation CTAO 2026 : demande de subvention à l'AELB

Madame la Présidente présente au Bureau l'action d'animation pour le Contrat Territorial Aunis Océan (CTAO). A ce titre, les agents du syndicat participent au fonctionnement quotidien du Syndicat (suivi des travaux, préparation et suivi budgétaire etc....).

Leur travail s'inscrit dans le temps, au cours de l'année 2026 mais aussi à moyen et long terme avec des projets qui s'étendent sur plusieurs années.

Ceux-ci sont en corrélation avec notamment le CTMA cadre, les accords de niveaux d'eau de l'EPMP et aussi le suivi des actions inscrites dans la programmation du Contrat Territorial Aunis Océan (CTAO).

L'action d'animation sera subventionnable de la manière suivante :

- Mission de technicien : 60 % du coût salarial de 2 équivalents temps plein (ETP)
- Mission de secrétariat : 60 % du coût salarial de 0.5 ETP
- Frais généraux de la structure : forfait de 12 000.00 € par technicien

Madame la Présidente propose de solliciter l'Agence de l'eau Loire – Bretagne (AELB) selon le plan de financement suivant pour l'année 2026 :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montants en €	Nature	Montants en €
Animation du CTMA		Subventions	
Mission de technicien de marais (1ETP)	50 000.00	A.E.L.B.	30 000.00
Mission de technicien de rivières (1ETP)	50 000.00	A.E.L.B.	30 000.00
Mission de secrétaire (0.5 ETP)	20 000.00	A.E.L.B.	12 000.00
Frais généraux de structure (x 2 ETP Techniciens)	24 000.00	A.E.L.B.	14 400.00
		Total Subventions	86 400.00
		Total Autofinancement	57 600.00
TOTAL DEPENSES	144 000.00	TOTAL RECETTES	144 000.00

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Territorial Aunis Océan 2023-2026,

Entendu l'exposé de sa Présidente,

Vu l'intérêt que représente l'animation, dans le cadre du CTAO, pour le territoire du SYRIMA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement de l'action d'animation 2026 du CT Aunis Océan tel que décrit ci-dessus,

SOLLICITE une subvention d'un montant de 86 400 € pour l'action Animation 2026 à l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne (AELB) ;

AUTORISE Madame la Présidente à déposer la demande de subvention auprès de l'AELB ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote pour : 05, contre : 00, abstention : 00

4. Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime et à l'AELB : indicateur trophiques - CTAO 2026

Madame la Présidente présente au Bureau l'action à mener afin de suivre l'impact des travaux conduits dans le cadre du CTAO, à savoir que le SYRIMA s'est engagé à mettre en œuvre des indicateurs adaptés aux typologies de milieux.

Ainsi, les indicateurs trophiques sont des outils qui ont été développés afin de caractériser l'état trophiques des différents territoires de marais.

Sept stations ont été identifiées sur le territoire de marais du SYRIMA. C'est l'UNIMA qui est chargée de faire les prélèvements et le traitement des données de chaque station.

L'opération sera une dépense subventionnable à hauteur de 30 % par le Département de la Charente-Maritime et 50% par l'AELB.

Madame la Présidente propose de solliciter l'aide des financeurs selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
Opération		Subventions		80 %
Indicateurs trophiques	16 220	Département	4 866	30 %
		AELB	8 110	50 %
		Autofinancement		20 %
		Fonds propres	3 244	20 %
TOTAL	16 220	TOTAL	16 220	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement pour la mise en œuvre des indicateurs trophiques pour l'année 2026 tel que décrit ci-dessus,

SOLLICITE une subvention d'un montant de 4 866 € pour l'action indicateurs trophiques pour suivi de travaux au Département de la Charente-Maritime.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 8 110 € pour l'action indicateurs trophiques pour suivi de travaux à l'AELB.

AUTORISE Madame la Présidente à déposer les demandes de subvention ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

Vote pour : 05, contre : 00, abstention : 00

Monsieur Berchaire explique qu'il y a deux typologies de réseau d'indicateurs : un fixe et un mobile, destinés à démontrer l'intérêt des travaux en marais.

Les sept précités sont basés sur la chaîne trophique des milieux, ce qui permet de mieux identifier d'éventuels dysfonctionnements, tout au long de l'année, plutôt que des analyses physico-chimiques ponctuelles qui sont donc moins représentatives de l'état du milieu.

QUESTIONS DIVERSES

PTGE

Dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage, (Agglo la Rochelle/ Chambre d'agriculture / SYRIMA), le PTGE, animé par la Chambre d'agriculture, a vu son échéancier modifié suite à la demande du Préfet de Charente maritime.

En effet, l'étude s'étirant dans le temps, il a été demandé le phasage suivant :

- Fin 2025 : validation d'actions dites « sans regrets »,
- Fin 2026 : validation du PTGE complet.

Les actions « sans regrets » correspondent à des actions simples et consensuelles, issues de la concertation, sur lesquelles les maîtres d'ouvrages pourraient s'engager rapidement.

Ces actions inscrites au PTGE auraient comme outil opérationnel :

- Le CTAO en cours, qui arrive à mi-parcours et pour lequel un bilan/reprogrammation doit avoir lieu fin d'année, pour les 3 prochaines années
- Un « Accord de Territoire », nouvel outil de l'Agence de l'eau, qui serait programmé pour une période de 6 ans, à compter de 2028.

Le SYRIMA serait porteur de deux fiches actions :

- Fiche action 11 relative à la restauration des zones humides et milieux aquatiques,
- Fiche action 14 relative aux indicateurs de gestion de l'eau.

Il apparaît que ces actions pourraient tout autant relever d'un CTAO. Le SYRIMA manque de lisibilité sur l'articulation entre PTGE, CTAO et Accord de Territoire, aussi il envisage une rencontre avec l'Agence de l'Eau.

Dans cette phase, deux autres missions sont parallèlement conduites :

- Etude socio-économique, intégrant l'impact du changement climatique,
- Sensibilisation du public au travers de l'élaboration d'un « jeu sérieux ».

Monsieur Enon explique que le PTGE a été lancé depuis 4 ans. Aujourd'hui, la visibilité des actions principales, à savoir réserve ou pas réserve, n'est pas très nette, d'autant que la profession agricole ne s'est pas encore positionnée sur un prix de l'eau acceptable.

Le Préfet a demandé que le PTGE soit divisé en deux :

- Les actions « sans regret » qui ne traitent pas du sujet de réserve de substitution avant la fin de l'année,
- Et peut-être les réserves de substitution qui pourraient émaner en cours d'année 2026.

Le PTGE pourrait accuser de nouveaux retards, du fait de deux études complémentaires :

- La législation ayant évoluée, il va être demandé, après étude des impacts socio-économiques, de réduction de volumes dans le cadre de l'étude de volumes prélevables (résultats pas avant fin 2026).
- Une étude d'opportunité de réalisation des réserves a été demandée par les services de l'Etat. Etude qui serait portée par le Sires 17.

La question de la cohérence entre le CTAO, qui deviendrait Accord Territorial, et l'Accord Territorial PTGE se pose.

En effet, notre CTAO arrive en mi-parcours et doit être reprogrammé, pour trois ans, en fin 2026.

L'AELB serait favorable à un Accord Territorial de deux ou trois ans pour le CTAO (à confirmer), commun à tous sur le Bassin Versant (Chambre d'Agriculture, CDA de la Rochelle...) et la coordination de l'accord cadre avec l'EPMP.

En ce qui concerne le PTGE, il est censé se centrer plutôt sur le volet quantitatif, cependant, sur les fiches issues de la concertation 2024-2025, il ressort surtout des actions qui pourraient relever du CTAO (comme l'amélioration de la connaissance, continuité écologique, traitement des ouvrages...).

Courant novembre, des groupes de travail sont prévus, sur les deux fiches actions portées par le SYRIMA, à savoir :

- « Solutions fondées sur la nature », appellation très vague, qui ne cible rien en particulier, ce concerterait plutôt la restauration des zones humides et ses fonctionnalités, intégrant la partie excès quantitatifs.

- « indicateurs de gestion » qui ont un lien avec les indicateurs trophiques et également avec l'EPMP, qui porte les actions des indicateurs de gestion.

Parallèlement, la phase 3 de l'étude prévoit un marché pour un « jeu sérieux », visant la sensibilisation du citoyen. Ce jeu intégrant les actions du PTGE, est censé s'achever en décembre de cette année, sauf que nous ne disposons pas encore desdites actions. Afin de disposer de ces éléments, le marché devra être prolongé, par avenant, sans incidence financière.

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30

Le 13 octobre 2025

La Présidente,
Micheline BERNARD



La secrétaire de séance,
Marie-Claude BILLEAUD